

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

STAMMOPUR 24

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

désinfectant. Désinfection et nettoyage intensif des instruments, concentré

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue: Heinrichstr. 3 – 4
Lieu: 12207 Berlin, GERMANY
Téléphone: +49 30 76880-280
e-mail: info@dr-stamm.de
Internet: www.dr-stamm.de
Service responsable: sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24-hours-emergency: Giftnotruf Berlin: +49 30 30686700 (german, english)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Butane-1,4-diol

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium

pipérazine

Mention

Danger

d'avertissement:**Pictogrammes:**

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 2 de 11

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
7732-18-5	Eau			20-30 %
	213-791-2			
110-63-4	Butane-1,4-diol			15-25 %
	203-786-5		01-2119471849-20	
	Acute Tox. 4, STOT SE 3; H302 H336			
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			10-20 %
	203-961-6		01-2119475104-4	
	Eye Irrit. 2; H319			
2372-82-9	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			9,9 %
	219-145-8		01-2119980592-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1A, STOT RE 2, Aquatic Acute 1; H301 H314 H373 H400			
94667-33-1	N,N-Didécyll-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium			8,4 %
	619-057-3		01-2119950327-36	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H400 H410			
79-33-4	Acide lactique			2-7 %
	201-196-2		01-2119474164-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé			2-7 %
	-		*	
110-85-0	pipérazine			<5 %
	203-808-3	612-057-01-1	01-2119480384-35	
	Repr. 2, Skin Corr. 1B, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1; H361fd H314 H334 H317			
60-00-4	Acide éthylène diamine tetracétique			1-5 %
	200-449-4		01-2119486399-18	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
68515-73-1	Alkylpolyglycosid			1-5 %
	-		01-2119488530-36	
	Eye Dam. 1; H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin. Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 4 de 11

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie: Utiliser une protection respiratoire adéquate En cas d'incendie et/ou d' explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Le matériau n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire. Evacuer les personnes en lieu sûr.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination. Matière appropriée pour recueillir le produit : Sable liant universel. terre. Sciure de bois.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants : contact avec la peau. contact avec les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Comburant. Inflammable. Explosif.

Information supplémentaire

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 5 de 11

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
112-34-5	2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	10	67,5		(8 h)	
		15	101,2		Courte durée (15 min)	
110-85-0	Pipérazine	-	0,1		(8 h)	
		-	0,3		Courte durée (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	20 mg/kg p.c./jour
68515-73-1	Alkylpolyglycosid			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	595000 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	420 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	357000 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	35,7 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	124 mg/m ³

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
	Milieu environnemental	
110-63-4	Butane-1,4-diol	
	Eau de mer	0,0813 mg/l
	Eau de mer (rejets discontinus)	8,13 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,61 mg/kg
	Sédiment marin	0,361 mg/kg
79-33-4	Acide lactique	
	Eau douce	1,3 mg/l
68515-73-1	Alkylpolyglycosid	
	Eau douce	0,175 mg/l
	Eau de mer	0,0176 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1516 mg/kg
	Sédiment marin	0,152 mg/kg
	Sol	0,654 mg/kg

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 6 de 11

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié: PVC (Chlorure de polyvinyle). PE (polyéthylène). NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel).

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). NBR (Caoutchouc nitrile). Caoutchouc butyle. FKM

(Caoutchouc fluoré).

période de latence: >480 min. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Protection de la peau

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	limpide jaune
Odeur:	caractéristique

pH-Valeur (à 20 °C):

Testé selon la méthode
dans l'état fourni: 10,0 DGF H-III 1

Modification d'état

Point de fusion: -20 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair: non inflammable

Dangers d'explosion

non explosif.

Propriétés comburantes

non comburant.

Densité (à 20 °C): 1,02 g/cm³ DIN 12791

Hydrosolubilité: complètement miscible
(à 20 °C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 7 de 11

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, par voie orale DL50: 2000-5000 mg/kg Rat.

ETAmél calculé

ATE (par voie orale) 618,0 mg/kg

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
110-63-4	Butane-1,4-diol					
	par voie orale	DL50 mg/kg	1525	rat	RTECS	
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	rabbit	RTECS	
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol					
	par voie orale	DL50 mg/kg	3305	rat		
	dermique	DL50 mg/kg	2764	rabbit		
2372-82-9	N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine					
	par voie orale	DL50 mg/kg	261	rat		OECD 401
	dermique	DL50 mg/kg	>600	rat		OECD 402
94667-33-1	N,N-Didécyl-N-méthyl-poly (oxéthyl)propionate d'ammonium					
	par voie orale	ATE mg/kg	500			
79-33-4	Acide lactique					
	par voie orale	DL50 mg/kg	3730	rat		
	dermique	DL50 mg/kg	>2000	rabbit		
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	>7.94	rat		
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé					
	par voie orale	DL50 mg/kg	>2000	Ratte		
60-00-4	Acide éthylène diamine tetracétique					
	par voie orale	ATE mg/kg	500			
68515-73-1	Alkylpolyglycosid					
	par voie orale	DL50 mg/kg	>5000			

Irritation et corrosivité

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 8 de 11

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Effet irritant sur la peau : irritant. Effet irritant sur l'oeil: corrosif.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (pipérazine)

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(pipérazine)

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. (pipérazine)

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Butane-1,4-diol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
79-33-4	Acide lactique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 130 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss		
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 30 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >1000 mg/l	48 h			
68515-73-1	Alkylpolyglycosid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >100 mg/l	96 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68920-66-1	C16-C18 Alcool gras éthoxylé			
	OECD 301D	>70 %	28	
	Leicht biologisch abbaubar			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 9 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
79-33-4	Acide lactique	-0,62

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	<100		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

180106 DÉCHETS PROVENANT DES SOINS MÉDICAUX OU VÉTÉRINAIRES ET/OU DE LA RECHERCHE ASSOCIÉE (SAUF DÉCHETS DE CUISINE ET DE RESTAURATION NE PROVENANT PAS DIRECTEMENT DES SOINS MÉDICAUX); déchets provenant des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies de l'homme; produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU:	UN1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Polyamines, Didecylmethylammoniumpropionate, solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN1903
--------------------------	--------

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 10 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (POLYAMINES, DIDECYLMETHYLAMMONIUMPROPIONATE, SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8

Marine polluant: no

Dispositions spéciales: 223, 274

Quantité limitée (LQ): 5 L

EmS: F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

Excepted Quantity: E1

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN1903

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (POLYAMINES, DIDECYLMETHYLAMMONIUMPROPIONATE, SOLUTION)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8

Dispositions spéciales: A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Excepted Quantity: E1

Passenger-LQ: Y841

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 55: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

2004/42/CE (COV): 35 % (357 g/l)

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 2.1., 3.2., 8.1., 11.1., 12.1., 12.2., 12.3., 13.1., 15.1., 16.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

STAMMOPUR 24

Date de révision: 20.02.2018

No: 83010

Page 11 de 11

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Observer le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	STAMMOPUR 24	PW	20	0	8a, 9, 13	8a	0	121	

LCS: Étapes du cycle de vie

PC: Catégories de produits

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

TF: Fonctions techniques

SU: Secteurs d'utilisation

PROC: Catégories de processus

AC: Catégories d'articles

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)